

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 21 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, C. TOWNSEND, A. NEUSSER, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYK

Procurations: A. NEUSSER à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire, E. RABOT, adjointe administrative

7. Finances – Convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise cyclomobile

L'entreprise cyclomobile propose ses services aux Ornésiens certains mercredi après-midi, une fois par mois, sur le parking de la salle René Lavergne afin de réparer leurs vélos. Monsieur GRANIER, qui en est le gérant propose, des ateliers de réparations, non loin de la vélo route Gex-Ferney.

Apprécié des cyclistes, il répare et accompagne les utilisateurs dans le développement de leur savoir-faire pour les réparations de leurs vélos.

L'entreprise cyclomobile s'installe sur le domaine public. Il convient donc qu'elle paye une redevance d'occupation, qui sera modique compte tenu de son activité, laquelle, même si elle est à but lucratif, a vocation à aider les cyclistes.

Ainsi, il est proposé de fixer le montant de la RODP pour l'entreprise cyclomobile à 60€ par an. Une convention signée entre la mairie d'Ornex et l'entreprise cyclomobile sera signée.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** l'entreprise cyclomobile à s'installer sur le domaine public une fois par mois pour un montant de 60€ par an.
- **VALIDE** le projet de convention ci-joint à passer entre l'entreprise cyclomobile, représentée par Monsieur GRANIER, et la mairie d'Ornex.
- **DIT** que la recette est prévue au BP 2024



La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 25 mars 2024

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024
Affiché le :

Willy DELAVENNE
2^{ème} adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.